



ETHIQUE



Réunion du : Jeudi 28 mars 2024

Président : M. Jean DENEUVILLE -

Présents : MM. Claudian PHILIPPE – Denis LAMORILLE – Serge PAUCHET – Jean Luc BERNARD – André BARREZ -

Invité : M. Makhloufi REBATTACHI –

DOSSIER CONCERNANT LA MUTATION D'UN ARBITRE DU CLUB DE L'ES VENDIN.

> La commission après avoir étudié les documents, reçoit **Monsieur Romuald MALLET** - licence N° 2545910228 du club d'ACHICOURT.

En effet, celui-ci arbitre de district a été contacté par le club de l'ES VENDIN afin d'y être muté. Monsieur MALLET n'a pas répondu à cette sollicitation souhaitant après quelques jours de réflexion rester dans son club et donc n'a aucunement signé une demande de licence pour le club de l'ES VENDIN. Cependant la secrétaire de l'ES VENDIN a fait une demande de licence le **23 juillet** en signant à la place de Monsieur MALLET. Ceci fait qu'actuellement il est licencié au club de l'ES VENDIN.

> La commission aurait souhaité entendre la secrétaire de l'ES VENDIN qui était aussi convoquée mais celle-ci était absente et ne s'est pas excusée.

> En conséquence, la commission transmet le dossier de la secrétaire de l'ES VENDIN en commission de discipline pour suite à donner concernant son absence non excusée et aussi pour suspicion de fraude sur licence (signature fausse).

> Concernant Monsieur MALLET, la commission lui a conseillé de faire sa demande de licence avec les documents demandés afin qu'il puisse à nouveau arbitrer.

DOSSIER CLUB DE LILLERS EN CATEGORIES JEUNES

Motif : trop nombreuses mutations qui entraînent une participation non réglementaire de ces mutés dans les compétitions

> La commission a reçu Monsieur Michel LEMAIRE éducateur et Monsieur Patrice DESCAMPS président du club du FC LILLERS en présence de Monsieur Makhloufi REBATTACHI (CTD PPF) qui avait été invité par la commission.

> Les membres de la commission ont constaté que sur les 34 licenciés de la catégorie U15 du club de LILLERS 19 joueurs étaient mutés dont 14 venant du club de l'ESD ISBERGUES qui n'a pas fait obstruction aux demandes de licence ce qu'il était en droit de faire.

De plus parmi ces 19 mutés, il y a 4 mutés hors période.

> Tout cela pour indiquer qu'il y a de la part de l'éducateur un non-respect des règlements fédéraux qui autorisent en jeunes que 4 mutés dont un hors période.
Or le club fait jouer la majorité de ses mutés sans appliquer le règlement ce qui est regrettable.
Ce qui a été signalé aussi par Monsieur REBATTACHI auprès de l'éducateur diplômé de LILLERS.

> La commission rappelle donc au respect des règlements fédéraux de la part du FC LILLERS et signale que la commission juridique pourrait être sollicité par certains clubs en cas de non-respect de ces règlements.

Le Président de la Commission :
Jean DENEUVILLE.